

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 12 et 13 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique**Commerce transfrontière sans papier : liste de vérification de l'état de préparation technique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document contient une liste de vérification de l'état de préparation technique établie par les groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier. Cette liste de vérification est l'un des documents établis à l'appui du projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Elle aidera les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure le pays est techniquement prêt à prendre part au commerce transfrontière sans papier, à déterminer les lacunes techniques existantes et à concevoir des mesures propres à améliorer l'environnement technique. Il convient de noter qu'elle n'a pas pour objet d'évaluer si un pays est prêt à adhérer à l'Accord-cadre.

I. Introduction à la liste de vérification

1. Les groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier se sont attachés à l'élaboration d'un projet de feuille de route et des documents d'appui pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique depuis sa finalisation et son adoption en 2016. L'un de ces documents d'appui est une liste de vérification de l'état de préparation technique qui fait l'objet de l'annexe au présent document.

* ESCAP/PTA/IISG/2019/L.1.

2. La liste de vérification aidera les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure l'environnement technique de leur pays favorisera le commerce transfrontière sans papier, à déterminer les lacunes techniques existantes et à concevoir des mesures propres à améliorer l'environnement technique. Il convient de noter qu'elle n'a pas pour objet d'évaluer si un pays est prêt à adhérer à l'Accord-cadre. La mise en œuvre du commerce sans papier est en cours de réalisation, et l'Accord-cadre est un outil destiné à en faciliter les progrès, quel que soit le niveau de préparation du pays. Il n'est pas nécessaire pour un pays d'atteindre un certain niveau de préparation technique avant de ratifier l'Accord-cadre ou d'y adhérer.

3. Les groupes de travail juridique et technique ont élaboré la liste de vérification lors de leurs 4^e et 5^e réunions, tenues respectivement en 2017 et 2018. La liste de vérification a été révisée par des experts techniques lors de la réunion du Groupe consultatif élargi sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEXT), tenue du 30 octobre au 1^{er} novembre 2018. Les groupes de travail juridique et technique feront porter leurs efforts sur la liste de vérification lors de leur 6^e réunion, le 11 mars 2019.

II. Questions à examiner par le Groupe directeur

4. Le Groupe directeur pourra envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Examiner la liste de vérification telle qu'elle se présente actuellement pour vérifier si elle comporte tous les éléments nécessaires pour l'évaluation des lacunes techniques dans la perspective du commerce transfrontière sans papier ;

b) Avaliser la liste de vérification en l'état et demander au secrétariat de la diffuser largement aux parties prenantes intéressées et/ou donner de nouvelles directives aux groupes de travail juridique et technique pour en poursuivre l'élaboration.

Annexe

Commerce transfrontière sans papier : liste de vérification de l'état de préparation technique

Introduction

1. La liste de vérification aidera les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure l'environnement technique de leur pays favorisera le commerce transfrontière sans papier, à déterminer les lacunes techniques existantes et à concevoir des mesures propres à améliorer l'environnement technique. Elle contribuera également à sensibiliser ses utilisateurs aux questions techniques liées au commerce transfrontière sans papier.

2. Il convient de noter que cette liste de vérification n'est pas destinée à évaluer si un pays est prêt à adhérer à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui a été adopté comme traité des Nations Unies en 2016. Ce traité permet à ses parties d'adapter progressivement leurs procédures commerciales et les systèmes connexes au commerce transfrontière sans papier. Il n'est pas nécessaire pour un pays de mettre à jour ses procédures et systèmes avant de ratifier l'Accord-cadre ou d'y adhérer¹. La mise en œuvre du commerce sans papier est en cours de réalisation, et l'Accord-cadre est un outil destiné à en faciliter les progrès, quel que soit le niveau de préparation du pays.

3. La liste de vérification se présente sous la forme d'un questionnaire portant sur les questions techniques et les facteurs de motivation à prendre en compte pour la mise en place de systèmes de commerce sans papier et l'échange transfrontière de données. Il est nécessaire de déterminer où en est l'application des systèmes de commerce sans papier au niveau national avant d'examiner l'état de préparation à l'échange transfrontière de données. La liste de vérification prend en compte des questions qui concernent le pays comme le recours aux transactions électroniques et sans papier au niveau national et l'importance d'un guichet unique pour l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier. Le questionnaire comprend deux parties : la section A porte sur le système de commerce sans papier au niveau national et la section B sur l'état de préparation national à l'échange transfrontière de données.

4. La section A traite des questions techniques liées à la mise en place de systèmes de commerce électronique et d'un environnement sans papier à l'échelle nationale. Ces questions techniques sont réparties en huit catégories : a) les organes institutionnels et les organes de gouvernance pour l'échange électronique des données dans un environnement sans papier ; b) le niveau d'automatisation ; c) l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (connectivité, viabilité et restauration) ; d) la sécurité ; e) la remise à plat des processus opérationnels ; f) l'harmonisation et la normalisation des données ; g) le renforcement des capacités et h) les autres questions.

5. La section B est conçue pour évaluer la capacité d'un pays ou d'une organisation à se lancer dans l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier. Les questions portent sur divers problèmes et

¹ On trouvera des informations détaillées sur l'Accord-cadre, et notamment une note explicative du texte et les réponses aux questions fréquemment posées, à l'adresse suivante : <https://www.unescap.org/resources/framework-agreement-facilitation-cross-border-paperless-trade-asia-and-pacific>.

difficultés liés à la mise en place de systèmes de commerce sans papier et à l'échange transfrontière de données. Les réponses à ces questions permettront de faire le point sur la situation actuelle et d'évaluer le degré de préparation à la création de systèmes de commerce sans papier et à l'échange transfrontière de données.

6. La réponse aux questions des sections A et B peut être donnée par les fonctionnaires chargés de la facilitation du commerce et des activités commerciales transfrontières. La section A comprend également deux séries de questions distinctes. Les réponses aux questions de la section A-1 peuvent être données par des agents d'organismes chargés de délivrer les permis et d'autres organismes publics, tandis que les réponses aux questions de la section A-2 peuvent être données par des intervenants du secteur privé (négociants, transitaires, courtiers en douane, agents d'expédition et autres). Il est recommandé que tous les fonctionnaires chargés d'aspects du commerce sans papier et les principales parties prenantes du secteur privé collaborent et répondent aux questions de la liste de vérification.

A. Système de commerce sans papier à l'échelon national

N ^o	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
1.	<p>Organes institutionnels et organes de gouvernance pour l'échange électronique des données dans un environnement sans papier</p> <p>L'un des facteurs déterminants pour la bonne mise en place de systèmes de commerce sans papier est l'engagement ferme du chef du gouvernement, sans lequel de nombreux projets de cette ampleur ont tendance à s'enliser. Lorsque la haute administration s'engage en faveur d'un projet, les questions de soutien financier et d'accès à d'autres ressources peuvent être réglées plus facilement. La coordination entre les organismes publics et entre le secteur public et le secteur privé n'est pas une tâche facile, mais elle peut être assurée de manière plus efficiente et efficace par la création d'un organe institutionnel doté d'une solide structure de gouvernance. Le cadre institutionnel permet aux responsables concernés de se réunir pour discuter des fonctionnalités et d'autres questions techniques et juridiques. En définissant le rôle et les responsabilités de chaque unité/groupe ainsi que les mécanismes de notification, la structure de gouvernance accélère la mise en place de systèmes de commerce sans papier.</p>		
1.1	<p>Existe-t-il dans votre pays un engagement politique fort en faveur de la mise en place de systèmes de commerce sans papier en vue d'accélérer la chaîne logistique internationale ?</p> <p>Existe-t-il une instruction ou un décret officiel émis par le gouvernement ? Un fonctionnaire de rang ministériel a-t-il été nommé pour cette initiative ?</p>		
1.2	<p>L'initiative de commerce sans papier englobe-t-elle tous les partenaires communautaires et est-elle dirigée par les pouvoirs publics au plus haut niveau ?</p> <p>Quel est l'organisme public responsable ?</p>		
1.3	<p>Une structure de gouvernance interinstitutions a-t-elle été mise en place avec l'appui des pouvoirs publics pour superviser les systèmes de commerce sans papier ?</p> <p>Si oui, veuillez fournir un diagramme de cette structure et indiquer l'organisme chef de file.</p> <p>Cette structure peut comprendre des intervenants du secteur privé ou des acteurs communautaires.</p>		

<i>N°</i>	<i>Questions</i>	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
2.	Niveau d'automatisation		
	<p>Il n'est pas possible pour une organisation ou un organisme d'envisager de mettre en place des systèmes de commerce sans papier sans avoir les moyens de traiter les documents, les informations ou les données électroniques, sans parler de l'échange transfrontière de données par la suite.</p>		
2.1	<p>a) Votre pays a-t-il mis en place l'un des systèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Douane électronique (et autres services qui facilitent les déclarations en douane sous forme électronique) ? <ul style="list-style-type: none"> a. Ce système a-t-il la capacité de recevoir, de traiter et d'émettre des documents par voie électronique ? b. Est-il relié à un système de paiement électronique ? c. A-t-il la capacité d'authentifier les utilisateurs par voie électronique ? d. Garantit-il la sécurité des données/documents ? e. Quel est le pourcentage des transactions opérées à l'aide de ce système ? f. Les partenaires communautaires y sont-ils électroniquement connectés ? ii) Port électronique (y compris aérien, maritime, routier, ferroviaire et intérieur) ? <ul style="list-style-type: none"> a. Ce système a-t-il la capacité de recevoir, de traiter et d'émettre des documents par voie électronique ? b. Est-il relié à un système de paiement électronique ? 		

N ^o	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	<p>c. A-t-il la capacité d'authentifier les utilisateurs par voie électronique ?</p> <p>d. Garantit-il la sécurité des données/documents ?</p> <p>e. Quel est le pourcentage des transactions opérées à l'aide de ces systèmes ?</p> <p>f. Les partenaires communautaires y sont-ils électroniquement connectés ?</p> <p>iii) Licence électronique, permis électronique, certificat électronique, etc. ?</p> <p>a. Ce système a-t-il la capacité de recevoir, de traiter et d'émettre des documents par voie électronique ?</p> <p>b. Est-il relié à un système de paiement électronique ?</p> <p>c. A-t-il la capacité d'authentifier les utilisateurs par voie électronique ?</p> <p>d. Garantit-il la sécurité des données/documents ?</p> <p>e. Quel est le pourcentage des transactions opérées à l'aide de ces systèmes ?</p> <p>iv) Systèmes de commerce transfrontière autres que ceux spécifiés ci-dessus :</p> <p>a. Ce système a-t-il la capacité de recevoir, de traiter et d'émettre des documents par voie électronique ?</p>		

<i>N^o</i>	<i>Questions</i>	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
	<p>b. Est-il relié à un système de paiement électronique ?</p> <p>c. A-t-il la capacité d'authentifier les utilisateurs par voie électronique ?</p> <p>d. Garantit-il la sécurité des données/documents ?</p> <p>e. Quel est le pourcentage des transactions opérées à l'aide de ces systèmes ?</p> <p>b) Suivant quel calendrier votre pays entend-il recourir à ces systèmes pour assurer toutes les transactions commerciales ?</p>		
2.2	<p>Un système de guichet unique a-t-il été mis en place dans votre pays pour accélérer le transport/dédouanement des marchandises et pour faciliter la chaîne logistique internationale ?</p> <p>Si oui :</p> <p>i) Comment reçoit-il les données par voie électronique, c'est-à-dire quel type d'interface utilisateur et de voie de communication est utilisé (réseau Internet ou réseau privé spécialisé/sécurisé) ?</p> <p>ii) Convient-il pour un environnement sans papier ?</p> <p>iii) Combien d'organismes sont connectés au guichet unique ? Veuillez les énumérer.</p> <p>iv) Qui gère ce système ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour amener à l'utilisation des transactions électroniques, et suivant quel calendrier ?</p>		

N ^o	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
3.	<p>Infrastructure des technologies de l'information et de la communication pour le commerce sans papier</p> <p>Une bonne infrastructure des technologies de l'information et de la communication est essentielle pour assurer l'efficacité d'un système de commerce sans papier. La fonction première du réseau est de servir de canal sécurisé pour l'échange d'informations entre les parties participantes. Un service Internet lacunaire peut être l'un des obstacles à la mise en œuvre intégrale d'un système de facilitation du commerce du fait de l'absence de certains acteurs sur le réseau, ralentissant ainsi le processus opérationnel.</p> <p>Il existe plusieurs types de réseau possibles, tels que la commutation multiprotocole par étiquette (MPLS)-protocole Internet (IP)-réseau privé virtuel (RPV) et le protocole sécurisé de transfert hypertexte (HTTPS). Quelle que soit l'option retenue, le réseau devrait permettre la connectivité et l'interopérabilité entre plateformes hétérogènes et accepter divers protocoles et paradigmes d'échange dans un environnement d'exploitation sécurisé. Il n'est pas rare que les divers intervenants aient différents niveaux d'informatisation et des systèmes sur différentes plateformes. Pour faciliter l'intégration, l'interfaçage et l'interopérabilité entre ces systèmes, un système de guichet unique qui les relie doit permettre l'interface avec des systèmes hétérogènes.</p> <p>La mise en place d'un plan stratégique pour résoudre les problèmes d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et d'un plan de reprise après sinistre devrait faire partie d'un plan de continuité des opérations. Il est essentiel de veiller à ce que les effets des perturbations en cours d'exploitation soient correctement atténués.</p>		
3.1	<p>Y a-t-il un service réseau à tous les postes-frontières, y compris dans les ports, les aéroports et les centres de dédouanement du fret, dans votre pays ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour relier les acteurs de la chaîne de soutien logistique et d'approvisionnement, y compris les organismes de contrôle, et suivant quel calendrier ?</p>		
3.2	<p>L'un des systèmes mentionnés au point 2.1 a) est-il connecté via un réseau commun ou unique ? Si oui, présente-t-il les caractéristiques suivantes :</p> <p>i) Est-il intégré et sécurisé ?</p> <p>ii) Est-il en mesure d'offrir un taux de disponibilité élevé (d'au moins 99,9 %) suivant l'accord de prestation de services pour l'échange de données commerciales dans un environnement sans papier ?</p> <p>iii) Est-il capable de fonctionner avec différents protocoles de communication ?</p>		

<i>N^o</i>	<i>Questions</i>	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
	<p>iv) Est-il en mesure d'assurer des échanges d'information sécurisés qui garantissent la confidentialité et l'intégrité des données ?</p> <p>v) Est-il conçu pour prendre en compte les besoins futurs tels que la mise à niveau des appareils et des technologies ?</p> <p>Si l'un des points ci-dessus (iv) n'est pas satisfait, qu'envisage votre pays pour y remédier, et suivant quel calendrier ?</p>		
3.3	<p>Si un système de guichet unique a été mis en place, est-il capable d'intégrer, d'interfacer et d'interopérer avec d'autres systèmes hétérogènes existants (c'est-à-dire, avec des systèmes sur une plateforme différente) ?</p> <p>S'il peut interopérer avec des systèmes hétérogènes, quelle est la méthode d'intégration/interfaçage ?</p>		
3.4	<p>Votre pays dispose-t-il d'un plan stratégique pour résoudre les problèmes d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (pour le commerce sans papier) ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour établir un plan stratégique, et suivant quel calendrier ?</p>		
3.5	<p>Existe-t-il une politique pour l'établissement d'un plan de reprise après sinistre :</p> <p>i) au niveau d'organismes ?</p> <p>ii) au niveau national ?</p> <p>Veillez indiquer si le plan de reprise après sinistre est mis en œuvre :</p> <p>i) au niveau d'organismes ? (Précisez le % d'organismes.)</p> <p>ii) au niveau national ?</p>		

N ^o	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	Si non, qu'envisage votre pays pour mettre en place un plan de reprise après sinistre, et suivant quel calendrier ?		
3.6	<p>Votre pays dispose-t-il d'un plan de continuité des opérations pour les systèmes de commerce sans papier ?</p> <p>Si oui, est-il régulièrement testé ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour établir un plan de continuité des opérations, et suivant quel calendrier ?</p>		
4.	<p>Sécurité</p> <p>La confiance des utilisateurs dans le remplacement des documents papier par des informations ou des données électroniques dépend dans une certaine mesure de la sécurité du système informatique qui gère les données électroniques.</p>		
4.1	<p>Existe-t-il une politique de sécurité des technologies de l'information et de la communication dans votre pays ?</p> <p>Si oui, veuillez préciser.</p>		
4.2	Si l'un des systèmes mentionnés à la section A 2.1 a) a été mis en place, quel type de mesures de sécurité a été adopté pour le protéger contre tout accès non autorisé ?		
4.3	Quel type de mécanisme d'authentification est utilisé pour assurer la sécurité des informations transmises par voie électronique ?		
4.4	Quel type de protocole de communication est actuellement utilisé pour l'échange électronique de données ?		
4.5	Qu'envisage votre pays pour améliorer le niveau de sécurité mentionné aux points 4.1 et 4.2, et suivant quel calendrier ?		

N ^o	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
5.	<p>Remise à plat des processus opérationnels</p> <p>L'omission d'examiner et de remanier une procédure ou un processus manuel dans le cadre de la mise au point d'un système électronique rendra souvent ce système inefficace. Elle compromettra l'intégration/interfaçage avec d'autres systèmes si les processus opérationnels ne sont pas uniformisés à tous les niveaux afin d'assurer la circulation continue de l'information. Au début de la mise en œuvre d'un tel système électronique, le traitement de documents papier se poursuit souvent en parallèle, mais l'objectif ultime est de mettre fin à l'utilisation de documents papier.</p>		
5.1	<p>Les parties concernées de votre pays ont-elles procédé à la restructuration et à la rationalisation des processus opérationnels pour faciliter le commerce sans papier ou la mise en place d'un guichet unique national :</p> <p>i) au niveau d'organismes ? (Veuillez les énumérer.)</p> <p>ii) au niveau national ?</p>		
5.2	<p>A-t-on exécuté des transactions commerciales sans papier dans votre pays ?</p> <p>Si oui, quels types de transactions ont été exécutés et quels types de documents électroniques ont été échangés ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour éliminer les documents papier, et suivant quel calendrier ?</p>		
6.	<p>Harmonisation et normalisation des données</p> <p>La compatibilité des données est l'un des principaux problèmes qui doivent être traités dans divers projets de connectivité dans la région et autour de celle-ci. Ainsi, si on peut assurer l'harmonisation et la normalisation des données au plus tôt, l'échange de ces dernières se fera sans problèmes de compatibilité, surtout s'il s'opère suivant les normes internationales.</p>		
6.1	<p>A-t-on procédé à l'harmonisation et à la normalisation des données dans le commerce sans papier :</p> <p>i) au niveau d'organismes ?</p> <p>ii) au niveau national ?</p> <p>Si oui, un modèle a-t-il été adopté pour ces données et est-il fondé sur des normes/directives internationales telles que les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce</p>		

N ^o	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	et le transport, le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports, la Spécification technique des composants communs, la bibliothèque de composants communs et le Modèle de données douanières ?		
7.	Renforcement des capacités Dans la plupart des projets, on veille en permanence au renforcement des capacités, activité importante, surtout au début, afin que les parties concernées aient une compréhension commune du projet et de leurs rôles et responsabilités respectifs afin d'en assurer le succès.		
7.1	Votre pays a-t-il réalisé un programme de sensibilisation et/ou un atelier pour faire en sorte que les parties concernées, notamment les organismes publics et les négociants, aient une compréhension commune du commerce sans papier et une meilleure connaissance de ses conditions ainsi que de leurs rôles respectifs pour faciliter l'échange transfrontière de données dans le cadre du commerce sans papier ?		
7.2	Les parties concernées par le commerce transfrontière dans votre pays comprennent-elles pleinement le concept de guichet unique ?		
7.3	Votre pays a-t-il organisé un programme de sensibilisation ou un atelier sur le guichet unique ?		
7.4	Qu'envisage votre pays pour renforcer les capacités nécessaires pour l'échange des données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier, et suivant quel calendrier ?		
8.	Autres questions		
8.1	a) Quel est le niveau général de connaissance en informatique de la communauté commerciale de votre pays, dans la perspective de faciliter les transactions électroniques ? (>75 %=élevé, 50 %=moyen, 25 %=bas)		

N ^o	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	b) Est-elle prête à accepter les changements découlant de la remise à plat des processus opérationnels pour la mise en place de systèmes de commerce sans papier ?		
8.2	<p>Votre pays est-il confronté à des contraintes budgétaires pour la mise en place de systèmes de commerce sans papier ?</p> <p>Si oui, qu'envisage votre pays pour surmonter ce problème financier, et suivant quel calendrier ?</p>		

A-1. Organismes chargés de délivrer les permis ou autres organismes publics : tout organisme public qui délivre les permis ou licences requis pour les déclarations en douane à l'importation et à l'exportation

N ^o .	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
1.	Votre organisme est-il au courant de l'intention ou de la décision du gouvernement de mettre en œuvre le commerce transfrontière sans papier ?		
2.	Votre organisme recourt-il actuellement à une forme quelconque de demande, de présentation, de traitement ou d'approbation sous forme électronique ou l'a-t-il fait ?		
3.	Votre organisme participe-t-il actuellement à des initiatives de douane électronique, de guichet unique, de certificat électronique et/ou de paiement électronique ?		
4.	<p>Les systèmes/traitements internes de votre organisme sont-ils automatisés ?</p> <p>Si oui :</p> <p>i) Vos bureaux sont-ils connectés à ce système interne automatisé ?</p> <p>ii) Comment sont-ils connectés ? (Internet, réseau étendu, réseau gouvernemental, etc.)</p>		

	iii) Ce système interne automatisé est-il capable d'échanger des données ou d'établir une interconnexion avec d'autres systèmes ?		
5.	Comment votre organisme soumet-il actuellement aux douanes les permis et licences d'importation et d'exportation approuvés ?		
6.	Votre organisme a-t-il procédé à la remise à plat des processus opérationnels/à l'harmonisation des données en se fondant sur un modèle de données international ? Si oui, veuillez préciser le modèle de données.		
7.	Votre organisme dispose-t-il de son propre département des technologies de l'information et de la communication ? Si oui, veuillez préciser les compétences du personnel (architectes système, analystes système, programmeurs, etc.) et leur rôle.		
8.	Votre organisme fera-t-il face à des difficultés ou à des problèmes en matière d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (matériel informatique, informaticiens, maîtrise de l'outil informatique par le personnel, etc.) lors de la mise en œuvre du commerce sans papier/de l'échange transfrontière de données via le guichet unique ?		

A-2. Les acteurs du secteur privé : négociants, transitaires, courtiers en douane, agents d'expédition, etc.

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
1.	Êtes-vous au courant de la mise en œuvre officielle du commerce sans papier ou de l'échange transfrontière de données ?		
2.	Utilisez-vous actuellement les services de douane électronique, de paiement électronique, de port électronique, de certificat électronique ou de guichet unique ?		

3.	<p>Quels pays sont vos principaux partenaires commerciaux ? Vos partenaires commerciaux encouragent-ils ou imposent-ils le commerce sans papier ?</p>		
4.	<p>Comment se répartissent vos déclarations d'importation/exportation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importation (%) • Exportation (%) 		
5.	<p>Comment se répartissent les moyens de transport utilisés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maritime (%) • Aérien (%) • Routier (%) • Ferroviaire (%) • Multimodal/intermodal (%) (par exemple, arrivée au port maritime et transport par route/rail vers destination) 		
6.	<p>Les systèmes internes de votre entreprise sont-ils automatisés (automatisation de base, gestion de la relation client, progiciel de gestion intégré) ?</p>		
7.	<p>Les systèmes internes de votre entreprise peuvent-ils recevoir/envoyer des factures électroniques, etc., de/à vos clients ?</p>		
8.	<p>Connaissez-vous les avantages de l'adoption du commerce sans papier (par exemple augmentation des ventes sur les marchés dynamiques) ?</p>		
9.	<p>Votre entreprise fera-t-elle face à des difficultés ou à des problèmes au niveau des infrastructures des technologies de l'information et de la communication (matériel informatique, informaticiens, maîtrise de l'outil informatique, etc.) lors de la mise en œuvre du commerce sans papier/de l'échange transfrontière de données ?</p>		

B. État de préparation national à l'échange transfrontière de données

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
<p>Idéalement, toutes les parties concernées par le commerce transfrontière devraient être associées au projet d'échange transfrontière de données afin d'en tirer pleinement parti. Pour ce faire, il importe que leurs systèmes informatiques permettent l'échange transfrontière de données. Un système de guichet unique est conçu pour relier les systèmes des parties concernées via un point de connexion unique qui permet une intégration/un interfaçage plus efficace. Dès lors, un guichet unique national, qui fait office de point de connexion unique au niveau national, facilitera l'intégration/l'interfaçage pour l'échange transfrontière de données avec les interlocuteurs.</p>			
1.	<p>Si l'un des systèmes mentionnés à la section A 2.1 a) a été mis en place, quel pourcentage favorise l'échange transfrontière de données ?</p>		
2.	<p>Si l'un des types de guichet unique mentionnés au point A 2.2 a été mis en place, permet-il l'échange transfrontière de données ?</p> <p>Si oui, fonctionne-t-il comme guichet unique national, faisant office de point de connexion unique au niveau national pour tout échange transfrontière de données avec les autres interlocuteurs ?</p>		
<p>Lorsque la remise à plat des processus opérationnels s'applique aux procédures/processus suivis au niveau national pour les transactions sans papier, elle doit tenir compte des conditions dans lesquelles s'opère l'échange transfrontière de données sans aucune transmission de documents papier par-delà les frontières.</p>			
3.	<p>Si l'on pratique les transactions sans papier au niveau national dans votre pays, comme indiqué à la section A 5.2, a-t-on procédé à une réorganisation et à une rationalisation des processus opérationnels pour faciliter l'échange transfrontière de données ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour la mise en place d'un processus opérationnel régional pour l'échange transfrontière de données, et suivant quel calendrier ?</p>		
<p>Si l'harmonisation et la normalisation des données s'opèrent suivant les normes internationales adoptées par la plupart des organisations et pays de la région, on pourra réduire au minimum les changements à apporter dans le système national et la structure des bases de données au moment de l'application de l'échange transfrontière de données par voie électronique.</p>			
4.	<p>A-t-on procédé à l'harmonisation et à la normalisation des données conformément aux normes/directives internationales, telles</p>		

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	<p>que les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport, le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports, la recommandation du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques concernant le guichet unique, afin de faciliter l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour minimiser les changements à apporter dans les modalités de votre système et la structure de vos bases de données pour l'échange transfrontière de données par voie électronique, et suivant quel calendrier ?</p>		
<p>5.</p>	<p>Transit international</p> <p>Dans le cadre de la procédure actuelle de transit international, les opérateurs de transit de nombreux pays de la région doivent se plier à certaines contraintes, ils doivent notamment :</p> <p>a) Présenter systématiquement une déclaration de transit douanier à l'entrée de chaque pays de transit ;</p> <p>b) Déposer un document de garantie dans chaque pays de transit.</p> <p>Pour alléger les contraintes susmentionnées, on pourrait envisager les mesures suivantes :</p> <p>a) Une déclaration de transit douanier unique valable pour l'ensemble de l'itinéraire de transit : les données et informations de cette déclaration de transit douanier pourraient être soumises et approuvées dans le pays de départ et transmises ensuite aux pays de transit et au pays de destination ;</p> <p>b) Une garantie unique valable pour l'ensemble de l'itinéraire de transit : les données/informations pertinentes de cette garantie pourraient être enregistrées dans le pays de départ et transmises ensuite aux pays de transit et au pays de destination.</p> <p>Si l'inspection est effectuée en un guichet unique par tous les organismes de contrôle du pays exportateur et que les résultats de l'inspection sont communiqués au pays importateur, le dédouanement du fret s'en trouvera certainement accéléré.</p>		
<p>5.1</p>	<p>Votre pays a-t-il mis en pratique la déclaration en douane sans support papier pour :</p> <p>i) les procédures nationales de transit (transit entrant, transit sortant, transit intérieur) ?</p> <p>ii) le transit international ?</p>		

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	<p>Si oui, le régime douanier de votre pays peut-il permettre l'établissement d'une déclaration de transit douanier unique et d'une garantie unique valables pour tout l'itinéraire de transit international compte tenu des éléments suivants :</p> <p>i) Convenir d'une garantie enregistrée dans le pays de départ, couvrant le montant des droits le plus élevé calculé sur la base du taux de chaque pays sur l'itinéraire de transit, qui sera valable et acceptée tout au long de cet itinéraire de transit ?</p> <p>ii) Convenir d'un format et d'un contenu régionaux/sous-régionaux pour la garantie unique ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour traiter cette question, et suivant quel calendrier ?</p>		
5.2	<p>Votre pays a-t-il mis en place un système d'inspection à guichet unique dans tous les bureaux de contrôle aux frontières opérant au moment de la sortie ou de l'exportation ?</p> <p>Si oui, les résultats de l'inspection sont-ils communiqués au pays importateur ?</p> <p>Si non, a-t-on l'intention de mettre en place un système d'inspection à guichet unique et suivant quel calendrier ?</p>		
6.	<p>Programme de sensibilisation</p> <p>Les programmes de sensibilisation sont importants car ils permettent aux intervenants de comprendre comment assurer l'échange transfrontière de données de manière à réduire leurs inquiétudes et à les préparer à régler tout problème qui pourrait survenir.</p> <p>Si un pays n'a pas les compétences nécessaires pour analyser les processus opérationnels, harmoniser et simplifier les données, concevoir des systèmes, gérer des projets, etc., il peut solliciter une assistance technique extérieure.</p>		
6.1	<p>Votre pays s'est-il doté d'un programme de sensibilisation (renforcement des capacités, formation, ateliers, etc.) pour permettre aux parties concernées de mieux comprendre :</p>		

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	<p>i) comment l'échange transfrontière de données pourrait être appliqué ?</p> <p>ii) les transactions commerciales et les documents pouvant bénéficier de l'échange transfrontière de données ?</p> <p>iii) les méthodes permettant de cerner les obstacles à aplanir ?</p> <p>Si non, qu'envisage votre pays pour mener un programme de sensibilisation, et suivant quel calendrier ?</p>		
6.2	<p>Votre pays a-t-il la capacité de mener à bien les activités ci-après ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des processus opérationnels • Harmonisation et simplification des données • Conception de systèmes • Gestion de projets 		
7.	<p>Autres questions</p> <p>Certains pays qui sont prêts pour l'échange transfrontière de données peuvent ne pas être disposés à participer à un projet pilote, notamment en raison d'un manque de confiance dans les opérateurs économiques de leurs interlocuteurs. Si vos opérateurs économiques sont en mesure de se conformer au système agréé les concernant et sont mutuellement reconnus par leurs interlocuteurs, l'échange transfrontière de données pourra être accéléré.</p>		
7.1	<p>a) Le système agréé pour les opérateurs économiques a-t-il été mis en place dans votre pays ?</p> <p>Si oui, quel est le pourcentage d'opérateurs économiques inscrits dans le système ?</p> <p>b) En général, quel est le niveau de conformité des opérateurs dans votre pays (élevé, moyen ou faible) ?</p> <p>c) Votre pays est-il prêt à signer un accord de reconnaissance mutuelle pour les opérateurs économiques agréés avec les interlocuteurs ?</p>		

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
<p>Au cours de la phase préparatoire, il est utile d'évaluer dans quelle mesure les parties concernées sont prêtes à accepter les changements résultant de l'échange transfrontière de données et si des fonds sont disponibles pour tout éventuel projet de commerce transfrontière sans papier.</p>			
7.2	<p>Les parties concernées et la communauté commerciale sont-elles prêtes à accepter les changements résultant de la reconfiguration des processus en vue de l'échange transfrontière de données ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes régulateurs • Agents/courtiers en douane • Négociants • Communauté portuaire • Institutions financières • Autres (Veuillez préciser.) 		
7.3	<p>A-t-on inscrit au budget de l'État de votre pays des crédits pour le passage à l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier ?</p> <p>Si non, quel est le calendrier prévu ?</p>		
<p>L'échange d'informations sur les préférences d'un pays en ce qui concerne les documents prioritaires pour l'échange transfrontière de données peut aider à repérer les participants ayant des préférences identiques ou similaires susceptibles de collaborer à des projets pilotes.</p>			
7.4	<p>Votre pays envisage-t-il l'échange transfrontière de données pour l'un des documents et des processus connexes ? (O=Oui, N=Non)</p> <p>(Veuillez sélectionner les cinq documents les plus prioritaires.)</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Lettre de transport maritime ii) Manifeste (préliminaire) iii) Déclaration de transit douanier iv) Cautionnement de transit v) Certificat phytosanitaire vi) Certificat sanitaire vii) Certificat de fumigation 		

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)
	<ul style="list-style-type: none"> viii) Certificat de conformité à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ix) Certificat d'origine (préférentielle) x) Certification d'origine (non préférentielle) xi) Certificat pharmaceutique xii) Certificats nationaux de conformité et de qualité xiii) Certificats de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et autres certificats internationaux de conformité et de qualité xiv) Certificat pour appareils médicaux xv) Certification de composants, d'équipements et de produits électriques et électroniques xvi) Liste des marchandises dangereuses xvii) Fiche technique santé-sécurité xviii) Lettre de crédit xix) Connaissance xx) Facture xxi) Bordereau de colisage xxii) Licence d'importation xxiii) Autres (Veuillez préciser.) 		

N°	Questions	Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée	Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)																								
7.5	<p>Pour chacun des cinq documents retenus en priorité à la section 7.4, veuillez fournir de plus amples renseignements sur les points suivants :</p> <p>i) Organisme/partie d'exécution :</p> <table border="0" data-bbox="320 533 679 898"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Documents</td> <td>Organisme/partie chargé(e) de traiter ces documents</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table> <p>ii) Quel pourcentage de ces documents et des processus connexes sont sans support papier ?</p> <table border="0" data-bbox="320 1061 679 1335"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Documents</td> <td>(%)</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table>	Documents	Organisme/partie chargé(e) de traiter ces documents	Documents	(%)		
Documents	Organisme/partie chargé(e) de traiter ces documents																										
.....																										
.....																										
.....																										
.....																										
.....																										
Documents	(%)																										
.....																										
.....																										
.....																										
.....																										
.....																										